

SERVICE FORMATION EMPLOI PROMOTION MÉTIERS



LES MISSIONS DU SERVICE

- Mise en œuvre de l'offre de formation professionnelle continue et certifiante pour tous les actifs agricoles
- Participer à la formation des jeunes en phase d'installation (PPP) et garantir le renouvellement des générations
- Mise en oeuvre du Conseil en Evolution Professionnelle
- Développer l'appropriation et l'utilisation d'outils numériques par tous les actifs agricoles
- Promouvoir les métiers agricoles et développement de l'apprentissage

LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS & COLLECTIFS

• PROFESSIONNALISER LES JEUNES EN PROJET D'INSTALLATION

Pour tout porteur de projet engagé dans le Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) suivi du stage 21h00 obligatoire avant installation dans le cadre de la DJA, et proposition de stages en exploitation. Une nouvelle certification CertiCréa  pour développer les compétences entrepreneuriales.

• ÉLABORER DES FORMATIONS, DE COURTE DURÉE (1 À 5 JOURS EN MOYENNE) SUR DIFFÉRENTS THÈMES :

- Techniques, liées aux productions agricoles.
- Sur le pilotage et la gestion d'exploitation.
- Sur la diversification : vente, communication, agritourisme.
- En agroevironnement pour relever les défis environnementaux
- Sur l'installation et la transmission.
- Des formations sur mesure à la demande de groupes, ou en intra pour les entreprises.

• ACCOMPAGNER LES DEMANDES DES SALARIÉS DE RECONVERSION EN AGRICULTURE dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle

• ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À L'UTILISATION & LA MAÎTRISE DES OUTILS INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES

dans le cadre d'accompagnements individuels et/ou d'ateliers informatiques collectifs.

• DÉVELOPPER LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE & ASSURER LA MÉDIATION

• ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS par la présence sur des opérations Forums Métiers, organisation d'événements (Agri'Tour 66).

LE SERVICE EN CHIFFRES EN 2022

+1000

STAGIAIRES
FORMÉS PAR AN

9/10

SATISFACTION
GLOBALE SUR LES
FORMATIONS SUIVIES

100%

DES STAGIAIRES
SATISFAITS DE
L'EXPERTISE DES
FORMATEURS

CONTACTS SERVICE



Carine CECCHINATO
Chef de service
04 68 35 87 80 / 06 30 91 32 80
c.cecchinato@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Laurence ANDRIEU
Responsable formation
04 68 35 74 08 / 06 70 76 60 51
l.andrieu@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Virginie LEBLEU
Conseillère formation
04 68 35 74 29 / 07 70 03 38 49
v.lebleu@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Marie-Carmen CIATTONI
Développement apprentissage - Médiation
04 68 35 87 83 / 06 49 79 13 66
m.ciattoni@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Laurie DUCLOS
Assistante de service
04 68 35 87 81 / 06 31 96 59 03
l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Alenka MITRENKO
Conseillère formation - Conseillère en évolution professionnelle
04 68 35 74 12 / 06 70 76 60 50
a.mitrenko@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Emma DUBE MATEOS
Conseillère numérique
06 72 93 95 09
e.dubemateos@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Audrey GUALLAR
Assistante promotion métiers emplois
04 68 35 87 81
a.guallar@pyrenees-orientales.chambagri.fr

NOS FORMATIONS CATALOGUE



Chaque année nous vous proposons en septembre une nouvelle offre de formation à l'image de notre agriculture départementale : innovante, riche et magistrale.

Nos stages sont animés par les conseillers de la Chambre d'agriculture et par des formateurs-consultants, experts dans leurs métiers. Retrouvez toute notre offre également sur notre site Internet <https://po.chambre-agriculture.fr/formation/>



LES AIDES À LA FORMATION



Un crédit d'impôt Formation de 77,49 euros / jour de formation !

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Lors de votre déclaration d'impôts, vous devez renseigner la déclaration spéciale (Cerfa n°12635*01; téléchargeable sur www.impot.gouv.fr) et reporter le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration.

Le VIVEA, un fonds mutualisé pour les agriculteurs

Quel qu'en soit le montant, votre cotisation VIVEA vous ouvre des droits à la formation. Pour toute demande spécifique de prise en charge individuelle, contactez Marc Aguilon, conseiller Vivea, au 06. 72. 01. 48. 18.

Vous avez des difficultés à décaler du temps pour une formation?

Le service de remplacement vous permet d'avoir à disposition un salarié à moindre coût et quand vous le souhaitez jusqu'à 3 mois après la date de votre absence. Toute personne non salarié(e) d'une exploitation agricole peut en bénéficier sur présentation de l'attestation de stage. Pour plus de renseignements sur les conditions d'éligibilité, contactez Blandine PRIETO au 04.68.51.90.82 ou remplacement66@orange.fr.

OCAPIAT, le fonds de formation des salariés d'exploitation agricole

OCAPIAT propose différentes modalités de prises en charge qui peuvent dépendre de la taille de l'entreprise, du volume du plan de formation du salarié sur l'année ou encore de la thématique de formation. Contactez directement OCAPIAT au 04.99.52.21.21. ou rendez-vous sur <https://www.ocapiat.fr/>